

[Français]

**LA SÉCURITÉ SOCIALE**

LES MESURES VISANT À ASSURER QUE TOUTES LES AUGMENTATIONS DES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE SOIENT REÇUES PAR LES BÉNÉFICIAIRES

**M. Gilles Caouette (Charlevoix):** Je désire poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Dernièrement, on annonçait par un communiqué publié dans les journaux l'augmentation des pensions versées aux personnes âgées. Cette fois, le ministre a-t-il pris des dispositions pour que cette augmentation aille directement aux personnes âgées, afin d'éviter que les gouvernements provinciaux, et surtout celui du Québec, volent cette augmentation en procédant à des diminutions d'aide sociale ou encore à des augmentations de loyer dans les foyers d'hébergement?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le président, j'ai eu l'occasion de soulever encore récemment cette situation particulière auprès de mes collègues et particulièrement auprès de mon homologue du Québec, et j'espère que la situation en avril sera satisfaisante pour tous les intéressés.

**M. Caouette (Charlevoix):** Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Étant donné qu'il s'agit encore d'une disposition «à compter du mois d'avril», le ministre prévoit-il établir une formule pour garantir l'augmentation aux personnes âgées, sans qu'on soit obligé de passer son temps à «se battre» avec les provinces?

**M. Lalonde:** Monsieur le président, il ne s'agit pas de «se battre» avec les provinces. Celles-ci administrent les résidences pour personnes âgées et ont la responsabilité de déterminer le prix des loyers. Les instances et les pressions doivent être faites directement auprès des gouvernements des provinces, et non pas par un diktat venant de moi.

\* \* \*

[Traduction]

**LES FINANCES**

DEMANDE D'EXPOSÉ DES MESURES ENVISAGÉES POUR UNE RÉFORME DU SYSTÈME MONÉTAIRE INTERNATIONAL ET UNE REVALORISATION DU DOLLAR CANADIEN

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre ayant omis, durant sa déclaration l'autre jour, d'aborder le problème des relations monétaires internationales, de la valeur de l'or, de la réforme du système monétaire international et, si je puis me permettre de le dire, du changement de politique à l'égard de la valeur du dollar canadien, n'estimerait-il pas opportun de faire une déclaration à la Chambre pour l'informer de ce qui se passe avec le dollar canadien, puisqu'il a évité certaines des questions que nous lui avons posées ce matin?

**L'hon. John N. Turner (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je prie le député de bien vouloir m'excuser. J'ai estimé qu'en trente minutes il me fallait surtout traiter de questions nationales.

*Questions orales*

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Quelques-unes d'ordre politique.

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Peut-être pourrions-nous discuter une autre fois de la situation internationale, comme je me propose de le faire.

\* \* \*

**LA SANTÉ**

LE RAPPORT MÉDECINS-PATIENTS—L'ADMISSION DE MÉDECINS ÉTRANGERS

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Puisqu'il a exprimé le souhait que le rapport médecins-patients soit de 600 et que le discours du trône n'a fait aucune allusion à ce sujet, je lui demanderais s'il envisage de proposer des mesures législatives ou des règlements en vue de réaliser son désir qui, je l'espère, ne le sera pas, car je trouve le rapport un peu excessif.

[Français]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le président, je n'ai pas exprimé l'espoir que la relation soit de un à 600. J'ai simplement rapporté que dans les milieux d'experts en ce domaine, dans les divers pays, l'objectif d'un à 600 était considéré comme raisonnable.

L'objectif pour le Canada n'a aucunement été fixé d'une façon définitive. Cette question fera encore l'objet de discussions avec les provinces, puisque ce sont celles-ci qui auront tout de même le dernier mot pour décider de la proportion de médecins que chaque province désire avoir sous sa juridiction par rapport à sa population.

[Traduction]

**M. Korchinski:** Étant donné que tous les Canadiens bénéficient de l'assurance-maladie, envisage-t-il d'étudier avec le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration la possibilité de retenir les demandes de visas d'immigration présentées par des médecins étrangers afin de préserver le rapport qu'il a lui-même fixé?

[Français]

**M. Lalonde:** L'honorable député, je pense, n'a pas compris ma première réponse. Il ne s'agit pas d'un niveau que j'ai moi-même établi ou qui est établi pour le Canada. Il s'agit simplement d'un niveau généralement reconnu.

Au sujet des consultations avec mon collègue, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, je répète qu'il est bien clair qu'aucune mesure ne serait prise à cet égard, à moins que ce ne soit à la suite de décisions des provinces quant à la détermination d'un certain nombre de médecins tombant sous leur juridiction.

\* \* \*

● (1150)

[Traduction]

**LA COMMISSION DES LIBÉRATIONS  
CONDITIONNELLES**

LA NOMINATION DE MEMBRES SPÉCIAUX—LE CAS DES INDIENS—DEMANDE D'EXPLICATIONS

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au solliciteur général. Étant donné